

Dans la continuité de la taxe Zucman, cette nouvelle taxation interroge par la faiblesse de son fondement économique. Présentée rapidement, prélever 1 % par an sur les patrimoines improductifs supérieurs à 2 millions peut sembler presque anodin. Pourtant, cette présentation masque une distinction fondamentale entre patrimoine, plus-values latentes et revenus réellement perçus.

Taxer 1 % d'un patrimoine qualifié « d'improductif » (en considérant, de manière discutable, que la crypto, pourtant au cœur de l'écosystème technologique, ou même le fonds en euros, qui finance la dette publique, seraient improductifs) ne consiste pas à prélever 1 % d'un gain, mais bien 1 % de ce que l'on possède. Chaque année. Même lorsqu'aucun revenu n'est généré. On quitte alors la logique classique de l'impôt sur le revenu ou sur la plus-value pour entrer dans une logique de prélèvement sur le stock, totalement indépendante de la capacité contributive annuelle.

Si l'on admet qu'un patrimoine qualifié de « productif » dégage en moyenne 5 % de rendement réel (inflation incluse), une taxe récurrente de 1 % revient à prélever l'équivalent d'environ 20 % de la performance réelle d'un portefeuille diversifié. Ce n'est pas une équivalence fiscale stricte, mais un ordre de grandeur qui permet de comprendre l'impact économique. Dans le cas du patrimoine dit « improductif », les rendements sont, par construction, plus faibles ou même inexistants. Le prélèvement de 1 % devient alors une ponction pure sur la propriété, sans flux associé pour la financer. La nature du prélèvement change complètement : on n'impose plus le revenu, mais la détention elle-même. C'est ici que la réflexion philosophique commence, car on touche à une forme de logique collectiviste où l'État s'approprie chaque année une fraction de ce qui appartient au citoyen, indépendamment de ce que ce patrimoine rapporte ou ne rapporte pas.

À cela s'ajoute la réalité juridique de la détention en société. Une part importante des patrimoines élevés n'est pas détenue directement, mais via des structures (sociétés holdings, sociétés d'investissement, participations diverses). Dans ce cas, payer une taxe patrimoniale personnelle devient matériellement complexe. Les actifs ne peuvent pas être vendus unilatéralement. Il faut être majoritaire absolu ou obtenir l'accord des autres associés. Imposer une vente pour financer une obligation fiscale personnelle revient alors à contredire la stratégie d'investissement de l'entreprise, à exposer tous les associés à une perte potentielle si les marchés sont défavorables et à provoquer une distribution proportionnelle à tous, même si un seul actionnaire est redevable de l'impôt. La charge fiscale individuelle devient un coût collectif.

Dans la pratique, si la société vend des actifs pour dégager du cash, les montants sont d'abord soumis à l'impôt sur les sociétés, puis à la flat tax de 31,7 % si une distribution est nécessaire pour permettre à l'actionnaire de payer sa taxe patrimoniale. Avant même l'acquittement de l'impôt patrimonial, la valeur initiale de l'actif peut déjà être amputée de moitié. Et en cas de baisse de valorisation durant l'année, la taxe reste due au nominal, ce qui renforce un effet procyclique et peut conduire à des ventes forcées précisément au pire moment du cycle.

Ces mécanismes ne sont ni théoriques ni spéculatifs. Ils sont documentés par l'histoire économique : les pays ayant instauré des taxes patrimoniales récurrentes ont systématiquement observé une fuite des capitaux, une réduction de l'investissement

productif (notamment dans la technologie et l'innovation) et, à terme, une érosion de la base taxable qui pousse mécaniquement l'État à reporter la charge fiscale sur les classes moyennes. La France, la Suède, la Finlande, les Pays-Bas et l'Allemagne en offrent des illustrations très claires au cours du second XX^e siècle.

Arrivé ici, un point plus politique apparaît. Aller vers une taxation du stock plutôt que du flux revient, dans sa logique, à s'éloigner progressivement d'un modèle libéral fondé sur la propriété privée pour entrer dans une dynamique historiquement associée aux systèmes collectivistes. Ce n'est pas un jugement idéologique, mais une description institutionnelle : lorsqu'un État commence à prélever directement une partie de la propriété, chaque année, sans lien avec un revenu, il adopte un mécanisme dont la structure est proche de ceux observés dans les économies socialistes où l'État devient copropriétaire de fait du patrimoine privé.

Et c'est là que le véritable signal apparaît. Lorsqu'un gouvernement évolue vers des pratiques patrimoniales de ce type, c'est souvent le symptôme d'une inquiétude majeure quant à la soutenabilité du système fiscal actuel. Les États recourent à ces dispositifs lorsqu'ils craignent une contraction des recettes ou une pression croissante sur les dépenses obligatoires (fonction publique, retraites, prestations sociales). Dans une économie moderne, les premiers touchés en cas de crise sont ceux qui dépendent directement de l'État et de la monnaie émise par lui, c'est-à-dire précisément ceux qu'il souhaite protéger en priorité. La taxation du patrimoine devient alors un outil court-termiste pour stabiliser le financement de l'État, mais au prix d'un affaiblissement structurel de l'investissement et de la confiance.

Finalement, avant même de basculer pleinement vers un modèle collectiviste, le simple fait de tendre vers des mécanismes qui lui ressemblent suffit à en révéler les dérives. L'érosion progressive de la propriété privée, la désincitation à investir, la contraction du capital productif, tout cela n'annonce rien de bon pour la suite.

À l'inverse, les pays ayant réellement redressé leurs finances publiques l'ont fait par des réformes structurelles plutôt que par des taxes sur la propriété. L'Argentine sous Javier Milei en offre un exemple récent (réduction drastique des dépenses, recentrage de l'État, stabilisation monétaire). Le Honduras a suivi une trajectoire similaire dans les années 2000 puis 2010 avec discipline budgétaire et ouverture économique. Le Portugal, après la crise de 2011, a restructuré sa dépense publique et stimulé l'investissement étranger. L'Irlande, dans les années 1990 puis après 2008, a redressé son économie par la compétitivité, la simplification fiscale et la réduction du périmètre de l'État, pas par l'augmentation des impôts patrimoniaux.

Toutes ces trajectoires montrent la même chose : ce ne sont pas les taxes sur le patrimoine qui remettent un pays sur pied, mais des réformes de fond. La logique inverse, celle qui consiste à prélever chaque année une partie de la propriété, ressemble davantage à un aveu de faiblesse du modèle fiscal qu'à une stratégie de redressement.

Face à ce constat, la véritable question n'est pas de savoir comment taxer davantage le patrimoine, qu'il soit productif ou non, mais plutôt d'identifier les leviers capables d'élever durablement le niveau de vie de l'ensemble de la population. Le problème de la société ne vient pas d'un excès de richesse chez certains, mais d'un manque de richesse chez

beaucoup. Taxer le capital ne crée pas de prospérité ; il la redistribue au mieux, et l'érode au pire. La solution consiste donc à améliorer les mécanismes qui permettent aux individus de s'enrichir par eux-mêmes, et à renforcer le fonctionnement d'une économie capitaliste saine, c'est-à-dire une économie fondée sur la concurrence, la responsabilité individuelle et l'absence de capitalisme de connivence.

Le premier levier est évident : l'éducation financière. La plupart des pays qui affichent une forte mobilité sociale intègrent dans leur système éducatif des cours de gestion personnelle, d'investissement, de comptabilité de base, ou au minimum de compréhension des mécanismes économiques. Les exemples les plus parlants viennent des pays nordiques, du Canada ou encore de Singapour, où l'éducation économique commence dès le secondaire. La France, à l'inverse, figure parmi les pays de l'OCDE où les élèves obtiennent les scores les plus faibles en « literacy financière » selon les enquêtes PISA. Introduire des modules obligatoires sur la gestion d'un budget, l'épargne, l'investissement, la fiscalité et la retraite permettrait de former des individus capables de prendre des décisions rationnelles et de se projeter financièrement sur le long terme. Sans cette base, toute politique fiscale devient un emplâtre sur une jambe de bois.

Dans la même logique, il serait cohérent de supprimer toute fiscalité sur les faibles revenus du capital afin de permettre aux jeunes actifs de démarrer leur investissement dans un cadre simple, lisible et motivant. Plusieurs pays ont expérimenté cela avec succès : le Royaume-Uni avec l'ISA (Individual Savings Account), qui permet d'investir chaque année sans impôt jusqu'à un plafond ; les États-Unis avec les Roth IRA ; l'Estonie avec son système de taxation différée ; ou encore l'Irlande avec les exemptions partielles sur les premiers revenus d'investissement. Ces dispositifs n'ont pas affaibli les recettes publiques à long terme, car ils ont stimulé l'épargne productive et élargi la base de contribuables investisseurs. L'objectif est simple : encourager l'accumulation de capital, pas la punir.

Le deuxième pilier consiste à attirer les investissements étrangers en créant un environnement fiscal stable, compétitif et pro-croissance. Ce n'est pas une théorie ; c'est ce qu'ont fait les pays aujourd'hui cités comme modèles de rattrapage économique. L'Irlande a attiré les plus grands groupes technologiques mondiaux en combinant une fiscalité lisible, un taux d'imposition sur les sociétés réduit et une bureaucratie allégée. Le Portugal a relancé son économie après 2014 en réformant son marché du travail, en simplifiant son cadre administratif et en adoptant des régimes fiscaux incitatifs pour attirer les talents étrangers. L'Estonie a construit un écosystème numérique extrêmement compétitif en supprimant l'impôt sur les sociétés tant que les bénéfices ne sont pas distribués. Partout, les résultats sont les mêmes : hausse de l'investissement productif, création d'emplois qualifiés, augmentation durable du revenu médian. Autrement dit, ce sont les capitaux entrants qui enrichissent un pays, pas la ponction accrue de ceux qui y résident déjà.

Le troisième pilier implique une restructuration profonde de la dépense publique. Non pas dans une logique punitive vis-à-vis des bénéficiaires, mais dans une logique de soutenabilité. Les États qui se sont redressés l'ont fait en remplaçant l'État sur ses missions essentielles, en réduisant les privilèges administratifs, en supprimant les dispositifs redondants et en rendant leurs normes lisibles. L'Argentine de Milei en fournit un exemple extrême mais instructif : baisse drastique des dépenses, simplification des réglementations, retour à la stabilité monétaire. Le Portugal, à l'inverse, a opté pour une restructuration plus

progressive fondée sur la réduction des dépenses inefficaces et la modernisation de l'administration. Dans tous les cas, le facteur déterminant est la simplification. Un pays où la loi est claire, où les démarches sont rapides et où la fiscalité est lisible attire davantage de projets que celui où la complexité décourage toute initiative.

Au fond, la stratégie cohérente repose sur un enchaînement simple. D'abord, ne surtout pas taxer davantage le capital, car c'est une réponse court-termiste dont les effets délétères sont largement documentés. Ensuite, renforcer trois piliers structurants : une éducation économique et financière sérieuse dès le plus jeune âge, une économie stimulée par l'investissement (national et étranger) dans un cadre fiscal stable, et une réduction intelligente et ciblée de la dépense publique accompagnée d'une simplification radicale de la bureaucratie. C'est en rehaussant les compétences, en attirant les capitaux et en rendant l'État plus efficace que l'on crée de la prospérité. Pas en taxant ceux qui ont construit la leur.